



Mesdames, Messieurs les Bâtonniers, Chers Amis,

Merci de tout cœur pour la confirmation de cette élection à la présidence de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre Mer.

En application de nos statuts je prendrai mes fonctions le 1er janvier 2010 pour deux ans et non à l'issue de l'assemblée statutaire du 22 janvier 2010.

Je vais succéder au Président EYDOUX.

Vous partagerez avec moi, que Pascal EYDOUX a toujours été animé par la recherche du meilleur pour la profession.

Il s'est inscrit dans une démarche prospective pour notre profession.

Il a sacrifié l'art de plaire pour la remise en cause d'un statut acquis, préférant souvent la provocation, voulant selon ses choix nous inscrire dans l'avenir de l'avocat tel qu'il le conçoit dans notre société devenue un monde de droit.

Ce matin Pascal EYDOUX n'a pas dérogé à ses convictions, provocations sur le périmètre du droit par rapport aux experts comptables, sur l'avocat en entreprise, sur l'aide juridictionnelle, sur les orientations de Stockholm.

Nous devons rendre hommage à son courage, à ce qu'il a souhaité apporter à la profession d'avocat.

Qu'il en soit vivement et chaleureusement remercié.

Même si ce n'est pas habituel avant le discours du mois de janvier pour l'assemblée plénière, je souhaite vous dire dès aujourd'hui comment j'envisage le fonctionnement de notre institution.

Les derniers évènements m'ont permis de mesurer la force politique de notre institution grâce notamment à la répartition de l'ensemble des bâtonniers de province sur le territoire national.

La Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre Mer c'est avant tout la défense de l'ordre, de l'identité de l'avocat avec sa déontologie.

C'est avec des mandats précis que vous m'aurez donnés que je porterai la voix de la Conférence pour défendre la position acquise à la majorité des barreaux de province.

C'est bien sûr auprès du Conseil National des Barreaux que je dois faire entendre votre position puisque vous savez que désormais le président de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre Mer et le Bâtonnier de Paris sont vices présidents de droit du bureau de cette institution qui est l'interlocuteur des Pouvoirs Publics.

Je profite de la présence de Jean CASTELAIN qui sera le bâtonnier de Paris à compter du 1er janvier 2010, pour lui dire publiquement combien je suis heureux de pouvoir combattre avec lui dans l'intérêt de la profession.

Je sais que sa loyauté, sa franchise, mais aussi sa force, nous permettront toujours de nous retrouver dans l'intérêt de la profession, au delà d'une amitié scellée à la commission de règles et usages du Conseil National des Barreaux il y a de nombreuses années, pour porter avec force et en accord avec l'ensemble des barreaux de province, nos demandes.

C'est ensemble que nous arrêterons ce que vous souhaitez, vous les représentants de tous les avocats de province, et pour ce faire je m'engage à voir rénover nos statuts pour que le président et son bureau soient davantage en phase avec l'ensemble des avocats.

Il faut intégrer les présidents de Conférence Régionales au bureau pour resserrer le lien entre notre institution nationale et les barreaux.

J'ai décidé avant toute modification d'inviter les présidents de Conférences Régionales à participer au bureau du mois de février.

Nous y arrêterons un groupe de travail pour proposer une réforme des statuts pour une meilleure représentation des barreaux en son sein, eu égard notamment à la modification du nombre d'avocat dans chacun de nos barreaux, mais aussi à renforcer les pouvoirs du bureau pour arrêter l'ordre du jour des assemblées générales, dont les sujets, les rapports devront être communiqués suffisamment à l'avance à l'ensemble des bâtonniers pour engager des débats constructifs.

Il faudra se positionner sur tous les rapports en cours, sur toutes les modifications de texte, mais préalablement je souhaite que vous vous déterminiez sur ce que nous souhaitons exercer comme activités sous le titre d'avocat et avec quelle déontologie, en un mot redéfinir l'identité de l'avocat.

La Conférence doit en toute circonstance et sur tous les débats, veiller à ce que les confrères exercent en toute liberté, en toute indépendance, mais la Conférence doit rester vigilante au niveau européen.

Certes nous savons que dans ce cadre, sous le prétexte de la recherche, les objectifs sont : améliorer la compétitivité et la productivité de l'entreprise, protéger le droit du consommateur et organiser les droits du citoyen, dans une meilleure insertion de la France dans l'économie européenne et mondiale.

Il n'est pas admissible que notre profession se fasse imposer une réactivité désordonnée sur les projets nous concernant.

Sur nos préoccupations internes, il est impératif de ne pas s'affaiblir à propos de questions qui divisent la profession ; il est indispensable de s'unir pour obtenir l'acte d'avocat.

Ce combat n'est pas gagné, nous le savons tous. Je sais que nous devons nous investir davantage.

Je crois que les promesses faites sont dangereuses, elles n'ont qu'un but, l'affaiblissement de nos forces.

Il faut profiter, face aux politiques, de la période électorale. Il faut obtenir des engagements écrits, sinon les promesses n'auront engagé que ceux qui les auront entendues.

La Conférence des Bâtonniers doit peser de toutes ses forces grâce à son implantation sur tout le territoire et l'influence qu'elle a sur nos clients qui sont aussi des électeurs.

Sur l'aide juridictionnelle, la Conférence doit rester vigilante pour que l'accès au droit voulu par les Pouvoirs Publics ne soit plus supporté par seulement les avocats dans des conditions inacceptables.

Elle doit aussi être attentive et réactive à propos de la réforme de la procédure pénale pour garantir la défense des individus, des entreprises.

Mais à côté de ces grands débats sur l'identité de l'avocat, sa déontologie, la place politique, sociale que l'avocat doit occuper dans ce monde de droit dans son activité judiciaire et juridique, il est un domaine d'intervention unique de la Conférence, c'est répondre et être en capacité de répondre à tous les problèmes que vous devez résoudre au quotidien.

Certes nous répondons avec réactivité à vos interrogations, aux questions déontologiques, avec les avis topiques sur notre site, mais il faut vous apporter sur les sujets d'actualité, des boîtes à outils prêtes à l'usage.

A titre d'exemple je pense à la mise en place de la contestation de la procédure pénale, notamment au niveau de la garde à vue, par la remise de modèles de la procédure.

Je pense aussi à l'aide que vous doit la Conférence pour mettre en place pour chaque confrère la procédure qui doit répondre aux obligations de vigilance de déclaration de soupçon.

C'est aussi toute la procédure à mettre en place dans le cadre de la procédure de sauvegarde.

C'est aussi en matière disciplinaire, les modèles de procédures, la mise à disposition avec index des arrêtés de vos conseils de discipline, qui commencent à se trouver sur le site de la Conférence.

Je profite de l'évocation de la discipline pour rappeler que je n'ai pas oublié ce que demandent beaucoup de bâtonniers, leur redonner pour les fautes légères au moins, le pouvoir d'admonestation avec inscription au dossier de l'avocat ; il faut organiser une réflexion sur ce sujet.

Cette aide aux bâtonniers doit intégrer les apports intellectuels et pratiques de certains barreaux, en évitant de dispenser les énergies, en profitant de leur réflexion, leurs travaux, dans la recherche d'harmoniser nos pratiques.

Mesdames, Messieurs les Bâtonniers,

au quotidien, je veux être à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations ; si je ne peux vous répondre directement, je vous mettrai en relation avec un expert de la question.

En toute circonstance, je m'engage à répondre dans les meilleurs délais, à vous aider à résoudre vos problèmes.

Vous pouvez compter sur ma disponibilité et ma vigilance pour défendre notre profession qui doit demeurer libre et indépendante pour assumer dans la plénitude la défense des libertés, des droits de ceux qui nous confient leurs intérêts.

Puisque vous m'avez confirmé dans mes fonctions, sachez que je m'engage solennellement, avec liberté et indépendance, à servir dans la modernité notre profession.

AJM POUHELON

Assemblée générale du 27 novembre 2009